

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
HV/CR

**REAMENAGEMENT DE L'AVENUE EDOUARD BOURLAUX**  
**(partie comprise entre l'INRA et la rue BARDENAC)**  
**Lundi 24 avril 2017 à 18 h 30 – Salle G. MELIES**

**COMPTE-RENDU**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur le Maire

Monsieur PINSOLLE (BORDEAUX METROPOLE Pôle Territorial Sud – mail : [dpinsolle@bordeaux-metropole.fr](mailto:dpinsolle@bordeaux-metropole.fr))

Monsieur VENEL, D.S.T.

Monsieur BAQUET (Services Techniques)

Riverains (voir liste ci-jointe)

M. et Mme PEREIRA 25, avenue E. BOURLAUX 33140 VILLENAVE D'ORNON

Monsieur le Maire débute la réunion et présente Monsieur PINSOLLE, Chef de projet à BORDEAUX METROPOLE

**PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE EDOUARD BOURLAUX**

Monsieur PINSOLLE présente le nouveau projet de réaménagement de l'avenue Edouard BOURLAUX (partie comprise entre l'INRA et la rue de BARDENAC), en fonction des remarques qui avaient été formulées lors de la première réunion du 15 juin 2016 :

- ➔ Difficultés d'accès sur certaines dépressions charrières,
- ➔ Nécessité d'aménager du stationnement,
- ➔ Traitement des vélos

Tout cela a été intégré + raccordement à l'existant vérifié

**Nouveau projet :**

- ➔ Espace piétons en enrobé rouge (proposition),
- ➔ Enrobé classique noir sur les DVL
- ➔ Bande cyclable de chaque côté (1,20 m)
- ➔ Chaussée double sens (6 m)

La traversée cyclable (présence de coude). Pas pratique cela va être revu

Premier plateau surélevé (au carrefour avec l'avenue de la LIBERATION), avec un rampant de 7% par rapport aux bus + passage piétons aux normes (personnes à mobilité réduite)

Le cœur du plateau sera traité en résine de couleur

Trottoir de 1,40 libres de tout encombrement

Dépressions charretières recréées

En poursuivant sur le plan, on arrive aux espaces libres (angle rue des LUPINS) où vont être créées 8 places de stationnement dont 1 PMR (parcelles AH 454 AH 456 AH 459)

Des potelets seront mis en place afin d'éviter le stationnement anarchique à l'arrière des stationnements longitudinaux.

Rue des LUPINS (côté N°1 et N°2), un faux plateau en résine sera mis en place sans rampant

Deuxième plateau surélevé (au carrefour avec l'avenue de la rue de BARDANAC), avec un rampant de 7% par rapport aux bus + passage piétons aux normes (personnes à mobilité réduite). Le cœur du plateau sera traité en résine de couleur

La bande cyclable côté pair deviendra piste cyclable en allant vers la route de TOULOUSE (emprise plus large côté de l'EAU BOURDE permettant cet aménagement).

En arrivant à la fin de l'aménagement prévu, la piste cyclable sera renvoyée sur la chaussée et redeviendra bande cyclable.

Arrêt pour les cars scolaires (hauteur de quai 18 cm) au niveau du carrefour BARDANAC

La fin du tronçon n'a pas été encore étudiée

En terme de préalable pour réaliser ces travaux, il subsiste deux préalables :

- Le premier préalable : foncier : Sur les 7 acquisitions à réaliser pour la mise à l'alignement, 4 propriétaires ont donné leur accord (travaux de clôture faits ou en cours). Pour les 3 autres propriétaires, les promesses de vente n'ont toujours pas été signées. Du fait du retard pris par ces alignements, les travaux ne pourront pas commencer à l'été 2017.
- Le deuxième préalable : l'assainissement. Il faut prévoir le renouvellement de canalisations EU/EP – Etudes en cours Les travaux pourraient se faire d'ici la fin de l'année 2017.

A la suite des travaux d'assainissement, les travaux de voirie pourraient être faits à l'été 2018.

Dans l'intervalle, l'enfouissement du réseau aérien se fera en 2018 (confié au SDEEG)

A la suite de cette présentation, et concernant les alignements, Monsieur le Maire demande à Monsieur PINSOLLE de lancer une DUP pour l'ensemble du projet et de l'avenue jusqu'à la route de TOULOUSE (Déclaration d'Utilité Publique). Un courrier sera fait en ce sens aux services de BORDEAUX METROPOLE.

Les riverains du N°23 avenue Edouard BOURLAUX demandent comment sécuriser le secteur où la vitesse pratiquée est excessive.

Monsieur VENEL, Directeur des Services Techniques propose la mise en place d'un radar pédagogique. Une étude va être menée par les Services Techniques.

Une riveraine indique que la Police Municipale fait des contrôles à 50 kms/h alors que la voie est à 30 kms/h

Monsieur le Maire va demander à la Police Municipale de faire des contrôles à 30 kms/h

Monsieur BENDICHOU riverain au N°11 avenue Edouard BOURLAUX indique qu'il y a de nombreux atterrissements (dépôts dans le fond du ruisseau), qui peuvent empêcher le bon écoulement des eaux, et craint en cas de fortes pluies une montée des eaux importante et un risque de débordement.

Monsieur le Maire indique que cet entretien est de la responsabilité des services de BORDEAUX METROPOLE, et que le nécessaire va être fait.

Monsieur BELVEZET riverain du N°18, avenue Edouard BOURLAUX indique qu'il a subi des inondations sur son terrain (eaux pluviales qui arrivent de l'avenue de la LIBERATION lors de grosses pluies).

Monsieur le Maire indique qu'effectivement la pente de l'avenue de la LIBERATION est très importante, et les bouches n'ont pas le temps d'absorber les eaux pluviales.

Monsieur PINSOLLE indique que le niveau de la chaussée sera le même sauf sur les plateaux.

Monsieur le Maire demande à M. PINSOLLE de prendre en compte le problème de ruissellement des eaux de pluie suite à la pente importante de l'avenue de la LIBERATION.

#### CONCLUSION :

Monsieur le Maire demande :

- ➔ le lancement d'une DUP,
- ➔ le réaménagement de l'avenue Edouard BOURLAUX le plus loin possible sur la route de TOULOUSE
- ➔ le rapport concernant les problèmes d'assainissement afin d'en informer les riverains
- ➔ l'étude sur l'avenue de la LIBERATION par rapport aux eaux pluviales

#### PROPOSITION DE MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DES LUPINS

Monsieur le Maire présente le projet

Monsieur PATIER riverain de la rue des LUPINS demande la mise en sens unique côté route de TOULOUSE.

Un riverain de la rue des LUPINS ne voit pas l'intérêt de la mise en sens unique de cette voie (pas d'accrochage).

Monsieur le Maire indique que l'on va demander à tous les riverains leur avis et en fonction des résultats, la rue des LUPINS sera mise en sens unique.

Un riverain de la rue des LUPINS demande si les trottoirs vont être refaits.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu.

Monsieur BENDICHOU indique que la rue du HAMEAU de l'EGLISE est une voie sans issue, mais sans panneau à l'entrée.

Monsieur le Maire indique que le nécessaire sera fait.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le 26 avril 2017

#### DIFFUSION :

Riverains présents à la réunion  
 BORDEAUX METROPOLE (M. PINSOLLE)  
 Cabinet de M. le Maire  
 DST (M. VENEL)  
 GDP (M. BAQUET, M. AFONSO)  
 Police Municipale (pour action)  
 TS 1591/1652  
 Dossier avenue BOURLAUX

